



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

restructuration

Question écrite n° 33847

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les préoccupations que soulève parmi les habitants de Feignies et de son environnement la décision de fermeture de la gendarmerie appliquée au 1er août 2003. Après les suppressions successives des forces de police nationale, de douanes, de sécurité civile et incendie, intervenues ces dernières années, la fermeture de la gendarmerie signe la disparition de toute présence permanente d'agents de sécurité sur le territoire communal, alors qu'il y en eut jusqu'à plus de 100 au début des années cinquante, pour une population de 5 500 habitants passée depuis à 7 300. La gendarmerie qui vient de fermer avait moins de vingt ans et son installation avait tiré profit de l'aide et de l'investissement de la commune. Sa réouverture bénéficierait à tout le bassin d'habitat que constituent, aux portes de Maubeuge, les cités de La Longueville, Gognies-Chaussée, Bettignies, Mairieux, Bersillies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Reng, Elesmes et Feignies. Il lui demande les dispositions qu'il entend engager pour répondre favorablement à la demande légitime des élus et villes concernés. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la rationalisation du dispositif territorial des forces de sécurité, la brigade territoriale (BT) de Feignes a été dissoute le 1er septembre 2003, après concertation avec les élus locaux et approbation de l'autorité préfectorale du Nord et de la direction générale de la gendarmerie nationale. La mise en place de ce nouveau dispositif sur l'ensemble du groupement du Nord-Valenciennes a permis d'accroître la présence des gendarmes sur le terrain et garantit une couverture territoriale cohérente ainsi que des délais d'intervention satisfaisants. À ce titre, les résultats obtenus, en matière de lutte contre la délinquance, par la compagnie de Maubeuge dans le secteur de Feignies, durant les quatre derniers mois de l'année 2003, sont particulièrement encourageants. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il n'est pas envisagé de remettre en cause la dissolution de la brigade territoriale de gendarmerie de Feignies.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33847

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1159

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3642